



District de Maine et Loire de Football

COMMISSION DEPARTEMENTALE VETERANS

PROCES VERBAL N° 02 – SAISON 2018/2019

Réunion du :	15/09/2018
Présidence :	M. DELPLACE Patrick
Présent(s) :	M. BOZZINI Jean Paul, M. VESPIER Jean Pierre, M. DELAUNAY Jean Loup, M. ROBERT Michel
Assiste(s) :	M. GASTINEAU Jack
Invité(s) :	M. RIBRAULT Guy

1. Approbation des Procès-verbaux

Le Procès-verbal n°01, du 28/08/2018, est approuvé.

REUNION DE DEBUT DE SAISON – 2018/2019

Le président de la commission :

- remercie les présents
- annonce le même nombre d'équipes engagées
- présente le calendrier général des matchs et des réunions de la saison

Le président du District, Guy RIBRAULT, présent pour une partie de la réunion, souhaite la bienvenue aux représentants des clubs et annonce qu'une dotation de la F.F.F. sera distribuée aux clubs suite aux "retombées" de la Coupe du Monde 2018.

37 clubs présents sur les 43 clubs engagés dans les compétitions vétérans.

Montées/Descentes

Montées :

2^{ème} et 3^{ème} Division : les 2 premiers

4^{ème} Division (poules A et B) : les premiers + le meilleur 2^{ème}

Descentes :

1^{ère} et 2^{ème} Division : les 2 derniers

3^{ème} Division : les 3 derniers

Feuille de Match Informatisée

Cette saison, pour le championnat et les coupes vétérans, les feuilles de matchs seront à établir via une FMI (Feuille de Match Informatisée).

Une formation a eu lieu le lundi 10 septembre 2018 au district.

Pour la 1^{ère} utilisation (Coupe de l'Anjou du 09/09/2018) : 50 % des matchs ont été validés par ce moyen.

Deux points en particulier sont évoqués :

- les remplacements des arbitres assistants
- l'arbitre central devra indiquer son club d'appartenance dans le champ : « *Directeur de sécurité* »

Arbitrages

Une saison représente l'affectation de 700 arbitrages environ, dont 596 en championnat.

Les désignations tiennent compte de la neutralité par rapport au match arbitré ainsi qu'au mieux, des considérations géographiques.

Les sanctions sont conservées.

À partir de 3 matchs d'arbitrages non-assurés : 1 point de pénalité puis augmentation d'un point par match supplémentaire non effectué.

Rappel :

Pour les matchs dont le lieu du terrain est modifié ainsi que les matchs dont l'horaire ou la date est modifié, il est important de prévenir l'arbitre par un mail officiel des secrétaires de clubs et par le réseau des correspondants vétérans.

Règlements

Un rappel des règlements (championnat et coupes) est formulé par Jack GASTINEAU, vice-président et responsable du pôle Football Diversifié au sein du District.

Les recommandations et informations essentielles concernant toutes les compétitions de matchs vétérans sont mentionnées dans le livret de correspondance distribué à tous les clubs présents.

Prochaine réunion: Lundi 17 septembre 2018, à 18h00

Le Président	Le Secrétaire
M. DELPLACE Patrick	M. BOZZINI Jean Paul